

Au centre du comté, sur les bords de la rivière Ashuapmouchouan, large de 3,000 pieds à cet endroit, se dresse la jeune ville de Saint-Félicien, en pleine évolution, centre commercial et industriel qui s'est décerné le titre de "Porte d'or de Chibougamau", laquelle compte un port d'amerrissage.

A l'extrémité nord du comté, sur les rives opposées de la rivière Mistassini, large à cet endroit de plus de 2,000 pieds, s'élèvent les villes de Dolbeau et de Mistassini, nées de l'industrie du bois de pâte et du papier, la première ayant fêté ses 25 ans l'an dernier, et la dernière, que j'ai l'honneur d'habiter, ayant reçu son statut de ville voilà à peine cinq ans. Dolbeau constitue le prototype de la ville moderne, qui s'agrandit selon un plan d'urbanisme conçu aux premiers instants de son existence. Son commerce développé fait l'envie de tout le comté. Cette ville abrite le seul groupe anglo-protestant de ce comté francophone et catholique dans une proportion de 95 p. 100. N'empêche que cette minorité vit chez nous bien à son aise et que ses institutions sont respectées. La ville de Dolbeau possède également le terminus des chemins de fer Nationaux de la région.

La ville sœur de Dolbeau, Mistassini, que j'habite, située au carrefour des rivières Mistassini et Mistassibi, la plus jeune et la plus petite des quatre villes du comté de Roberval, centre dont la population a augmenté de 500 à 3,000 âmes depuis 10 ans, se taille une place de plus en plus importante dans le commerce et tire sa subsistance surtout de l'industrie forestière. Émule de Dolbeau, mais moins avantagée par les circonstances économiques, Mistassini ambitionne de devenir le centre par excellence de la petite industrie, domaine dans lequel le premier chaînon est déjà forgé. Les citoyens de cette ville espèrent également que bientôt, grâce aux nouveaux barrages de la Chute-du-Diable et de la Chute Savane, le réseau de chemin de fer se prolongera de manière à la desservir.

Un comté aussi jeune et en pleine effervescence économique comme celui que je représente a de grands besoins et caresse de grands projets. Pour l'aider à gravir l'échelle du progrès, il a confié un mandat à l'humble député qui sollicite une attention sympathique de la part des honorables membres du cabinet en vue de s'acquitter de la lourde tâche qu'il entend mener à bonne fin, pour le plus grand bien de ses commettants.

En terminant, je désire souligner particulièrement ma joie d'apprendre, par le discours du trône, l'intention du Gouvernement de mettre sur pied un plan d'aide aux personnes totalement invalides, cette classe si abandonnée de notre société.

Nul doute que le gouvernement fédéral et ceux des provinces en viendront à une entente qui permettra aux invalides d'obtenir cette attention de l'État qu'ils sollicitent particulièrement depuis l'instauration de mesures sociales fort appréciées en ce pays, c'est-à-dire, les pensions aux vieillards et les allocations familiales.

Le peuple canadien aura eu raison de croire que le libéralisme canadien demeure encore la formule idéale pour atteindre le summum de la justice sociale, par une évolution saine et graduelle vers la sécurité individuelle et collective, si adroitement patronnée par le très honorable premier ministre actuel et son prédécesseur immédiat.

(Traduction)

(Sur la motion de l'hon. M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LE PRÉSIDENT EISENHOWER

INSERTION DU DISCOURS DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT DANS LE COMPTE RENDU D'AUJOURD'HUI

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de proposer l'ajournement, j'aimerais prendre un moment seulement pour exprimer le grand plaisir que nous ressentons tous, je le sais, de la visite du Président des États-Unis et de M^{me} Eisenhower. Bien que la visite du Président doive être très brève, il a accepté de porter la parole devant les deux Chambres du Parlement réunies et des dispositions ont été prises pour qu'il puisse nous adresser la parole en cette enceinte demain, à onze heures. Il ne s'agira évidemment pas d'une réunion régulière de la Chambre; mais je suis sûr que nous voudrions tous profiter de cette occasion qui s'offre de rencontrer et entendre cet homme éminent qui, durant ces dernières années, a été si nécessaire aux nations libres du monde et qui est encore en mesure d'accomplir tellement pour les nations libres du monde.

Je pense que la plupart des députés seraient heureux de posséder le texte du discours qu'il prononcera demain et, si la Chambre y consent à l'unanimité, je proposerais, afin que cela puisse se faire immédiatement et que le texte soit inséré dans le compte rendu d'aujourd'hui:

Que le discours que doit prononcer le Président des États-Unis d'Amérique, M. Dwight D. Eisenhower, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, le 14 novembre 1953, ainsi que les discours de présentation et autres discours connexes, soient insérés, à titre d'appendice, aux Débats de la Chambre des communes et de la sorte fassent partie des archives de cette législature.